

République Française
Loi du 5 avril 1884 Art. 56
Département du Var
Afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombres de votants : 10



CONSEIL MUNICIPAL
Du 20/05/2026

Convocation du 07/05/2026

PROCES-VERBAL de la réunion publique
Du CONSEIL MUNICIPAL de CHATEAUDOUBLE
En date du 20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures et douze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LAPIE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Vicent LAPIE, Monsieur Jean Luc MARTINEZ, Madame Jeannine HENRY, Monsieur Olivier MERABET, Madame Sophie OTMANI , Madame Chloé JALTIER, Madame Corinne HOOS, Madame Marie Eve MORETTI, Monsieur Antonin OBRIOT, Monsieur Claude CAUVIN.

Absents non excusés : Monsieur Frédérique SCHUHL.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MERABET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, remercie les membres présents, et avec leur accord désigne Monsieur Olivier MERABET Secrétaire de Séance

Lecture et approbation du Procès-verbal du 22 avril 2026

2026_38 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN CHARGE DU CCAS

Monsieur le Maire demande de désigner à bulletin secret, les membres du Conseil Municipal en charge du :
CCAS COMITE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins transmis dans l'urne : 10

Déduire les bulletins litigieux énumérés aux art. L65 et 66 du Code Electoral : 0

Reste le nombre de suffrages exprimés :10

Ont obtenu

Président : Vincent LAPIE - 10 voix élu

Délégués titulaires : Marie Eve MORETTI - 10 voix élue

Jeannine HENRY - 10 voix élue

Sophie OTMANI - 10 voix élue

Corinne HOOS - 10 voix élue

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Vincent LAPIE a été proclamé Président, Mme Marie Eve MORETTI, Mme Jeannine HENRY, Mme Sophie OTMANI, Mme Corinne HOOS ont été proclamées déléguées titulaires.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2026_39 LISTE PROPOSEE POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Conformément à l'article 1650 du CGI, et à la demande de la direction générale des finances publiques, la Commune doit désigner une liste de personnes appelées à siéger la commission communale des impôts, cette commission est composée du Maire, président de la commission, 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants, elle est chargée de donner son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La liste proposée doit contenir 24 personnes, la désignation des 12 membres sera effectuée par la direction des finances publiques :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	M.	DELAITE	GAEËL	09/08/1975	QUARTIER ST ELOI - CHATEAUDOUBLE	TF
2	M.	MAURO	CHARLY	10/05/1950	LA COLLE - CHATEAUDOUBLE	TF
3	M.	MERABET	PIERRE	17/06/1952	RUE PORTEISSADE - CHATEAUDOUBLE	TF
4	M.	HENRY	ROBERT	25/09/1945	RUE BELIERE - CHATEAUDOUBLE	TF
5	M.	BATORI	PATRICE	30/04/1972	485 PRE DE LA TOUR - CHATEAUDOUBLE	TF
6	M.	FAUCOUNEAU	PATRICK	14/08/1962	1210 CHEMIN DU VERDOS	TF
7	M.	MILESI	JEAN MARC	22/11/1959	HAMEAU DE REBOUILLON - CHATEAUDOUBLE	TF
8	M.	MOURET	PASCAL	11/02/1966	HAMEAU DE REBOUILLON - CHATEAUDOUBLE	TF
9	M.	CHEVROTON	PASCAL	18/12/1956	10 QUARTIER DES CLOS - REBOUILLON - CHATEAUDOUBLE	TF
10	M.	CHAMBON	FABRICE	01/08/1973	59 RUE PORTEISSADE - CHATEAUDOUBLE	TF
11	M.	PAULIAC	JEAN LUC	29/03/1958	VOIE COMMUNALE 27 RUE PAUL CEZANNE LA GARDE	THRS
12	MME	PAIN	ELODIE	17/05/1982	RUE PORTEISSADE - CHATEAUDOUBLE	TF
13	MME	SMIROU	CORINNE	15/03/1967	774 HAMEAU DE REBOUILLON - CHATEAUDOUBLE	TF
14	MME	DEMARIA	MARIE HELENE	01/05/1966	PLACE DU CHATAIGNIER - CHATEAUDOUBLE	TF
15	MME	OCCELLI	MARIE EVE	12/07/1968	LE PRE DE LA TOUR - CHATEAUDOUBLE	TF
16	MME	LAPEYRE	REGINE	17/01/1959	RUE DU JEU DE BALLON - CHATEAUDOUBLE	TF
17	MME	OTMANI	SOPHIE	04/02/1966	LA COLLE D'AUSSELLE - CHATEAUDOUBLE	TF
18	MME	RINGUET	REGINE	12/10/1960	ROQUEBELLE - CHATEAUDOUBLE	TF
19	MME	ROCHETAING	CORINNE	28/12/1967	LES VALLAS - CHATEAUDOUBLE	TF
20	MME	MARMONNIER	MARTINE	26/01/1962	QUARTIER ST ELOI - CHATEAUDOUBLE	TF
21	MME	JALTIER	CHLOE	11/03/2000	L'ESCALLON - CHATEAUDOUBLE	TF
22	MME	GAMECHE	NAGET	15/08/1974	PLACE DE LA FONTAINE - CHATEAUDOUBLE	TF
23	M.	FERETTI	ANDRE	20/01/1955	LA BAUME - CHATEAUDOUBLE	TF
24	MME	QUINCY	CATHERINE	25/05/1970	LE PLAN - CHATEAUDOUBLE	TF

Nombre de membres en exercice : **11** Nombre de membres présents : **10** Nombre de suffrages exprimés : **10**
 Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

2026_40 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2026_26 DU 30 MARS 2026 PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES EN CHARGE DU SYMIELEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2026_26 en date du 30 mars 2026, les représentants de la commune au sein de SYMIELEC avaient été désignés.

Le SYMIELEC nous informe qu'il convient de modifier la délibération, celle-ci devant prévoir la désignation d'un seul délégué titulaire et d'un seul délégué suppléant, et non de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier la représentation de la commune au sein du SYMIELEC ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE RETIRER la désignation de :

Titulaire : Jean Luc MARTINEZ, 1^{er} adjoint

Suppléants : Frédéric SCHUHL, conseiller municipal

Claude CAUVIN, conseiller municipal

DE DÉSIGNER en remplacement :

Suppléant : Jean Luc MARTINEZ, 1^{er} adjoint

L'ensemble des conseillers municipaux proposent et votent à l'unanimité pour :

Délégués titulaires : Vincent LAPIE, Maire
Délégués suppléants : Jean Luc MARTINEZ, 1^{er} adjoint
pour représenter la commune au sein du SYMIELEC.

Nombre de membres en exercice : **11** Nombre de membres présents : **10** Nombre de suffrages exprimés : **10**
Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

2026_14 DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu la réforme de la gestion des listes électorales et la mise en place du Répertoire Électoral Unique (REU) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission de contrôle chargée notamment :

de statuer sur les recours administratifs préalables ;
de contrôler la régularité de la liste électorale ;
de s'assurer de la régularité des inscriptions et radiations ;

Considérant les règles de composition applicables à la commune ;

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉSIGNE

comme délégués appelés à siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Membres titulaires :

Madame Jeannine HENRY
Madame Chloé JALTIER
Monsieur Olivier MERABET

Membres suppléants :

Madame Sophie OTMANIE
Monsieur Antonin OBRIOT
Monsieur Frédérique SCHUHL

Nombre de membres en exercice : **11** Nombre de membres présents : **10** Nombre de suffrages exprimés : **10**
Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

1- Tarification de la cantine scolaire

Madame HENRY Jeannine informe le conseil que le coût facturé à la collectivité pour la cantine scolaire est désormais fixé à 4,75 € par enfant, contre environ 6 € précédemment.

Madame JALTIER Chloé, parent d'élève, indique que le tarif actuellement facturé aux familles s'élève à 4,60 € par enfant.

Il est rappelé qu'avec l'ancien tarif de 6 €, la commune supportait une participation de 1,40 € par repas et par enfant.

Un débat s'engage sur l'évolution du tarif à appliquer aux familles.

Plusieurs options sont évoquées :

- alignement du tarif à 4,75 € ;
- maintien du tarif actuel de 4,60 € ;
- fixation d'un tarif arrondi à 4 € ;
- maintien de la participation communale à 1,40 €, entraînant un tarif pour les familles de 3,20 €.

À l'issue des échanges, le conseil municipal décide de se donner un temps de réflexion afin de consulter les parents d'élèves concernés.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

2- Modalités de facturation et de paiement

Madame HENRY Jeannine présente le fonctionnement actuel de la facturation de la cantine :

- le service périscolaire transmet à la commune la liste des enfants présents ;
- la commune communique ces informations à la DGFIP ;
- la DGFIP établit et adresse les factures aux familles via les outils en place.

Madame JALTIER Chloé fait part de la complexité rencontrée par les parents dans le règlement des factures.

Madame HENRY Jeannine confirme avoir reçu plusieurs retours en ce sens et indique la volonté de la commune de mettre en place un système de paiement simplifié via MyPeriSchool, couplé à PayFiP.

Ce projet sera prochainement présenté aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'étendre l'utilisation de PayFiP à d'autres types de paiements, notamment les loyers.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h40

Le secrétaire de Séance
Monsieur Olivier MERABET



Le Maire
Vincent LAPIE

